

Québec, le 7 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 septembre dernier, la députée de Repentigny déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de soutenir les aidants pour :

- leur permettre de vivre dignement, tout en accompagnant leur proche vulnérable;
- donner au dossier des aidants la considération qu'il mérite, en tenant une consultation ouverte au public sur la situation des proches aidants du Québec.

Sachez que le bien-être des familles et des proches aidants est l'objet d'une préoccupation de longue date et qui demeure constante pour notre gouvernement. Différentes politiques et orientations ministérielles reconnaissent formellement le rôle des familles et des proches aidants et soulignent l'apport considérable de ces derniers et l'aspect déterminant de leur engagement pour permettre aux personnes en perte d'autonomie ou ayant des incapacités de demeurer à domicile.

À ce titre, la Politique de soutien à domicile *Chez soi : le premier choix*, publiée en 2003, est déterminante puisqu'elle identifie les familles et les proches aidants comme des usagers des services, des partenaires et des citoyens. Ainsi, notre gouvernement est conscient que, bien qu'il peut être très valorisant et gratifiant d'apporter de l'aide à un proche, l'effort fourni et les ressources investies dans certaines situations ou sur une longue période peuvent engendrer des difficultés et générer de la détresse chez les aidants.

... 2

Ceci implique que les familles et les proches aidants doivent pouvoir compter sur des services offerts par le réseau de la santé et de services sociaux, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile ou les organismes communautaires, tels que :

- le répit, le dépannage et les services de gardiennage ou de présence surveillance;
- les centres de jour;
- l'hébergement temporaire;
- les services psychosociaux;
- les services de soutien ou d'assistance aux rôles parentaux et aux rôles de proches aidants.

Ces services peuvent apporter une période de répit aux familles et aux proches aidants afin de compenser la fatigue et le stress supplémentaires occasionnés par les besoins particuliers d'un enfant ou d'un adulte ayant des incapacités, permettent de faire face au surcroît de responsabilités que les familles et les proches aidants doivent assumer lorsqu'ils prennent soin d'une personne qu'ils aiment ou encore d'assumer leurs autres responsabilités et rôles sociaux (parents, travailleurs, etc.). À ce portrait, s'ajoute l'ensemble des services à domicile, soit les soins et services professionnels, les services d'aide à domicile et le support technique, puisqu'ils sont tous susceptibles d'aider simultanément les personnes en perte d'autonomie ou ayant des incapacités, leur famille ou leurs proches aidants.

Au cours des dernières années, de nombreux investissements ont été effectués afin d'améliorer l'accessibilité aux services dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile et dans les organismes communautaires. Seulement entre 2003 et 2012, le gouvernement du Québec a bonifié les investissements en soutien à domicile par une augmentation des budgets de 365 M\$, soit une augmentation de 125 %. En 2013-2014, un investissement supplémentaire de 110 M\$ est également consenti à ce secteur des services. De ces montants, certains sont spécifiquement réservés afin de bonifier l'offre de services aux familles et aux proches aidants.

Il est important de souligner que le soutien aux familles et aux proches aidants s'inscrit dans le cadre d'une approche gouvernementale multisectorielle qui prend en compte la totalité des activités de la vie familiale, sociale et professionnelle de ces derniers. Ainsi, outre les mesures prévues dans le cadre de la politique de soutien à domicile, des mesures de diverses natures sont offertes.

On compte les mesures de nature financière (crédits d'impôt, allocations financières, exonération, etc.) qui permettent aux personnes d'acheter des services ou de bénéficier d'un allègement des coûts engendrés par les dépenses additionnelles occasionnées par le soutien fourni à une personne en besoin. On compte également les mesures de nature législative qui permettent de soutenir collectivement les personnes ayant des incapacités et d'inciter les employeurs à faciliter le rôle des proches auprès de ces personnes. À titre d'exemple, la Loi sur les normes du travail prévoit certains congés pour responsabilités familiales; le Régime québécois d'assurance parentale ou encore la prestation de compassion, adoptée par le gouvernement fédéral en janvier 2004, se veulent des initiatives en ce sens.

Enfin, notre gouvernement se montre soucieux d'offrir aux familles et aux proches aidants des services de qualité. Beaucoup d'efforts ont été consacrés au cours des dernières années afin de répondre aux besoins des proches aidants.

De plus, à l'automne 2007, nous avons mené une vaste consultation publique sur les conditions de vie des aînés du Québec. Plus de 4 000 personnes y ont participé et le soutien aux proches aidants a été confirmé comme une priorité à considérer. C'est donc en réponse à cette préoccupation de la population que nous avons créé, en 2009, le Fonds de soutien aux proches aidants et la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants (L'Appui). Selon une entente entre le gouvernement et la société de portefeuille Sojecci II ltée, il est prévu que 200 M\$ soient consacrés à la cause des proches aidants d'aînés, 150 M\$ provenant du gouvernement du Québec et 50 M\$ de Sojecci II ltée.

Par ces différentes mesures et les investissements récents, notre gouvernement démontre une volonté ferme pour mieux reconnaître et soutenir les familles et les proches aidants afin que ces derniers puissent jouer leur rôle en toute dignité.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau